



COPIE

**DELIBERATION N° 19 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 2 avril 2008**

1. **Construction du nouveau lycée français « Charles de gaulle » d'Ankara (Turquie) dans le cadre du passage en établissement à gestion directe (EGD) ;**
2. **Prise en charge des engagements de l'APE pour la construction du nouveau lycée français « Charles de gaulle » d'Ankara (Turquie) ;**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu la délibération n°18/2008 du conseil d'administration du 2 avril 2008 ;

1. Le conseil d'administration adopte la programmation immobilière de la construction du nouveau lycée français « Charles de Gaulle » d'ANKARA dès lors que son statut d'EGD sera reconnu par la publication de l'arrêté modificatif pris en application de l'article L.452-3 du code de l'éducation ;
2. L'AEFE prendra à sa charge, à la date de ladite publication, les engagements souscrits par l'association des parents d'élèves (APE) pour la construction du nouveau lycée français « Charles de Gaulle » : marchés et emprunts contractés par l'association.

Nombre de votants	18	Pour	14	Contre	/
		Abstentions	4	Nuls	/

Fait à Paris, le 2 avril 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL À CARACTÈRE ADMINISTRATIF
SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
SECRETARIAT GÉNÉRAL

19/21 rue du colonel Pierre Avia 75015 Paris Téléphone : 01 53 69 35 47 Télécopie : 01 53 69 31 99
<http://www.aefe.diplomatie>